

**Objet : ASSOCIATION NUMERIBOURG : CONVENTION DE PARTENARIAT**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - GALLET - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MASCIOTRA - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PRADEL - VERNE - MME VOLLERIN

*Intervention d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire*

Une convention de partenariat est proposée afin de formaliser et régler les modalités de la collaboration entre la CCI de l'Ain et l'Association Numéribourg, officiellement créée depuis mars 2017, pour une meilleure coordination des moyens et une plus grande complémentarité.

Cette convention sera établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Elle comprend la création d'une plateforme de collaboration, sans existence juridique propre, en vue de partager des actions permettant l'émergence de projets collaboratifs entre les acteurs de la filière numérique sur le département de l'Ain et la mise en relation avec les compétences clefs du territoire de l'Association Numéribourg.

Dans le cadre de cette convention, la CCI de l'Ain s'engage notamment à mettre à disposition de l'Association Numéribourg une structure d'accueil comprenant :

- la réception et l'envoi des courriers
- la mise à disposition ponctuelle de salles de réunions, selon les disponibilités.

L'ensemble des moyens mis à disposition de l'Association Numéribourg par la CCI de l'Ain se fera à titre gratuit.

La convention prévoit la désignation d'un membre de la Chambre pour le Comité de Pilotage, je propose Dominique Jousseau.

Observant l'importance d'aider la filière numérique à se constituer dans l'Ain, et les actions déjà menées dans ce sens avec Numéribourg, il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord pour la convention de partenariat avec l'association Numéribourg et la désignation de Dominique Jousseau pour représenter la Chambre au Comité de Pilotage.

**L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, donne son accord pour signer une convention de partenariat avec Numéribourg, et valide la désignation de Dominique Jousseau pour représenter la Chambre au Comité de Pilotage de l'Association.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus ..... 36
- Nombre de Membres en exercice ..... 33
- Nombre de Membres présents ..... 20
- Nombre de voix pour ..... 20
- Nombre de voix contre ..... 0
- Nombre d'abstentions ..... 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Agnès BERTILLOT  
Vice-présidente Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

